Politique Pédagogique de la Faculté

La politique pédagogique est l’ensemble des directives relatives à la pédagogie des cours donnés à la Faculté de Pharmacie de l’Université Libanaise. Ce contrat contribue à une évolution de la formation des pharmaciens en fonction des rôles, des responsabilités et des compétences définis par la Fédération Internationale Pharmaceutique (FIP)[[1]](#footnote-1). Il est adopté par les membres du corps enseignant de la Faculté, et revu de façon périodique ou en cas de besoin.

1. Compétences

Les membres du corps enseignant s’engagent à faire parvenir aux étudiants les compétences sur lesquelles sont basés le cursus et les syllabi des cours. Ces compétences, nécessaires à l’exercice professionnel des diplômés, ont déjà été identifiées par le comité pédagogique ; elles sont regroupées dans le **document des compétences de base**; leur utilité est élaborée dans chaque **syllabus des cours** et **la grille d’analyse de concordance entre compétences visées et cours offerts**. Les compétences sont évaluées de façon périodique.

1. Cursus ou curriculum

Le cursus ou **curriculum** est compatible avec les objectifs de l’Université pour l’obtention du grade en question. Il est structuré et son contenu a été élaboré afin d’assurer la coordination interdisciplinaire et l’acquisition progressive des compétences des étudiants. Le curriculum de pharmacie est commun à 90% pour tous les étudiants, avec diplôme unique de Docteur d’Exercice en Pharmacie; cependant, 10% des cours constituent une orientation spécialisée dans les différents domaines de la pharmacie, dont les compétences se distinguent et sont communiquées aux étudiants par supplément du diplôme. En post-graduation, des masters de recherche et des masters professionnels sont offerts, en plus du diplôme de Docteur en Pharmacie (PharmD).

Ces offres sont décrites dans le document intitulés « **Algorithme des Formations** ».

De plus, les objectifs d’apprentissage sont détaillés dans chaque syllabus de cours ; ils sont évalués par les examens et les projets respectifs, selon les lois de l’Université en vigueur (**Loi relative au système LMD**).

Pour les spécialités en Pharmacie, les unités d’enseignement et de présentation des métiers aident au choix professionnel des étudiants. De plus, **des séances d’orientation** régulières sont présentées aux étudiants de la part du doyen, des anciens diplômés, et des professionnels du secteur privé dans ce but.

La progression dans la formation est assurée, de façon à avancer l’étudiant au niveau des connaissances et de l’analyse, jusqu’à la génération de connaissances : les connaissances scientifiques de base sont utilisées et renforcées progressivement tout au long du cursus ; le curriculum intègre aux bases pharmaceutiques, les principes des méthodes scientifiques, les interrogations et le raisonnement scientifique. Les disciplines sont donc programmées de façon continue, coordonnée et concertée afin d’avoir une progression dans la formation en évitant les redondances et les recouvrements inutiles ; le comité pédagogique est responsable de cette tâche, ainsi que les chefs de départements académiques. Le cursus est donc revu de façon périodique de façon à prendre en compte ces détails. Finalement, les étudiants peuvent accéder à la recherche grâce à quelques cours de base du cursus, ainsi que les cours spécialisés au niveau des masters de recherche.

1. Techniques d’enseignement et d’apprentissage

Les **différentes stratégies d’apprentissage** - dont l’apprentissage actif - sont utilisées de façon continue par toute l’équipe pédagogique. Les méthodes d’enseignement et d’apprentissage favorisent l’esprit critique, le raisonnement scientifique, les capacités rédactionnelles, l’aptitude à la communication, à la résolution de problèmes, au travail en équipe, à l’auto-apprentissage, à l’inter-professionnalité (collaboration professionnelle). Les enseignants s’engagent à faire de leur mieux pour utiliser ces stratégies, reconnues mondialement comme plus efficaces que les cours théoriques pour arriver aux compétences visées par les programmes. La faculté assure une **formation continue des enseignants** à ces méthodes.

La faculté favorise donc les séances de pratique pharmaceutique en situation, assortie des objectifs d’apprentissage, et précise les **qualifications professionnelles** et les responsabilités des personnes qui supervisent l’expérimentation ainsi que le niveau de contact avec les patients et avec les autres professionnels de santé.

L’utilisation des **méthodes informatiques** est aussi encouragée, par la meilleure disponibilité des appareillages, la rénovation du site web et la création de sites spécifiques pour l’apprentissage.

1. Stages professionnels

Les différents types de stages sont organisés par le département professionnel, qui s’assure de la qualité des encadrements pour que les objectifs soient bien atteints. Les modalités d’évaluation des étudiants sont en ligne avec ces objectifs (évaluation des compétences). Le stage en pharmacie d’officine et le laboratoire de simulation de pratique pharmaceutique prépare les étudiants à la pratique professionnelle de terrain. Les stages assurent une interaction directe des étudiants avec différents types de patients et place les étudiants dans des situations pratiques diverses. Les stages, surtout hospitaliers et cliniques, favorisent la communication et la collaboration avec d’autres professionnels de santé. La Faculté collabore avec les responsables d’autres entités, les officines, les hôpitaux et l’Ordre des Pharmaciens en particulier, pour faire acquérir aux diplômés et après le diplôme ces compétences pratiques. Tous les détails en sont présentés dans **le manuel des stages**.

1. Techniques d’évaluation et de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des Connaissances sont suggérées par le comité des examens et thèses et approuvées par le conseil de faculté ; elles se basent sur les questions à choix simple ou multiples, les questions de cours, les questions d’analyse, les analyses d’articles, les exercices à résoudre, et les projets individuels ou de groupe. Elles sont résumées dans les **politiques relatives aux examens et le document de thèse**. Elles sont en ligne avec les lois en vigueur de l’Université.  De plus, une **formation à la docimologie** est proposée par le décanat.

Des évaluations formatives sont proposées aux étudiants, en plus de l’évaluation sommative durant les examens finaux, selon la loi en vigueur. Les corrections des examens partiels se font en classe, et les notes sont diffusées sur internet de façon à respecter l’anonymat. Il est aussi possible à l’étudiant de discuter sa copie d’examen avec l’enseignant.

La Faculté se base sur l’analyse des données d’évaluation des étudiants pour évaluer systématiquement le curriculum (les méthodes d’enseignement et d’évaluation) et l’améliorer, en précisant le processus et les personnes impliquées. Les courbes de Gauss permettent l’ajustement des notes, et les **évaluations des enseignements** par les étudiants permettent la **prise de mesures correctives**.

1. Soutien des étudiants

La Faculté a mis en place un programme **d’aide et de soutien aux étudiants** : suivi académique par cours et par programme, en plus d’un suivi de carrière durant les stages professionnels surtout. Les étudiants en difficulté sont convoqués par l’enseignant, le chef de département académique concernés, ou le doyen, selon la gravité de la situation. Des chances de ressaisissement sont données à l’étudiant par la possibilité de ré-explication des notions non comprises, reprises des séances de travaux pratiques non faites, et de reprise de l’examen final en deuxième session. En cas d’échec en deuxième session, la reprise du cours entier est conseillée à l’étudiant durant l’année d’après, selon la loi en vigueur.

1. Corps enseignant :

Afin de s’acquitter de sa responsabilité d’offrir un programme de pharmacie de qualité et de l’évaluer, la Faculté s’engage à disposer d’un nombre suffisant d’enseignants qualifiés se dédiant à temps plein aux activités académiques. Ceci est soutenu par l’Université de façon active, malgré les contre-temps dont souffre l’administration Centrale pour des raisons politiques. Ces **enseignants**, ainsi que leur domaine de prédilection, sont listés dans un **document spécifique** régulièrement mis à jour et diffusé de façon électronique. Les **publications des enseignants** sont aussi disponibles dans un document spécifique, régulièrement mis à jour et diffusé.

La Faculté engage aussi sur un nombre suffisant d’autres personnels comme des enseignants à temps partiel ou des vacataires, des maîtres de stage et des personnels administratifs et techniques, dont elle améliore les capacités et compétences professionnelles au maximum par **des séminaires et des formations en enseignement, en gestion et en recherche**. Les expertises des enseignants incluant les maîtres de stage sont diverses et elles couvrent l’ensemble des disciplines pertinentes permettant à la Faculté de s’acquitter de sa mission d’enseignement et de recherche.

1. Formation continue des enseignants

Comme cité auparavant, la Faculté encourage la formation continue et le développement professionnel de ses personnels selon leurs responsabilités respectives. Des **programmes de formation** y sont offerts. La Faculté évalue la performance des personnels sur une base régulière ; une **forme spécifique d’évaluation**, diffusée à la base par l’administration centrale, y est utilisée. La Faculté utilise des critères explicites d’évaluation et de promotion des enseignants, dont les détails sont précisés dans le document **d’admission dans l’enseignement selon un système de pointage et le document de promotion**.

1. Ressources pédagogiques et informatiques

La Faculté s’engage à offrir aux étudiants toute ressource nécessaire pour mener au mieux leurs études et/ou projets de recherche. Les bibliothèques de campus sont à leur disposition, munies de bases de données scientifiques dont l’accès est mis au point (voir <http://library.ul.edu.lb/index.php/ar/eresourcesar/databasesar> ). De plus, un accès continu au wifi est garanti sur tout le campus. La faculté est dotée aussi de matériels audio-visuels et d’ordinateurs dans toutes les salles de cours, pour faciliter l’utilisation de projection et d’animation durant les explications. Des logiciels spécialisés adéquats sont disponibles aussi pour la recherche (logiciels statistiques par exemple, SPSS, Epi Info, ou autre…).

1. La formation continue des pharmaciens gradués

La formation continue étant l’un des objectifs déclarés de la Faculté, elle participe donc à la planification et à la prestation d’activités de formation continue destinées aux pharmaciens et aux autres professionnels de santé, en collaboration avec les organisations professionnelles concernées et/ou avec les sociétés savantes, le cas échéant. Des programmes de formation continue y existent, en particulier des **Diplômes Universitaires ou des Certificats de participation à des modules de Formation Continue**. Ceci se fait en collaboration avec le secteur privé, la Société des Pharmaciens Académiciens et l’Ordre des Pharmaciens au Liban.

1. Recherche et formation à la Recherche

Les membres de la Faculté sont convaincus de l’importance de la recherche et œuvrent pour sa promotion. L’organisation de la recherche est décrite dans **le document de la politique de recherche**. La Faculté s’implique dans la recherche scientifique et facilite les activités de recherche des enseignants chercheurs, par la participation à beaucoup de projets de doctorats en collaborations nationales et internationales. Elle favorise le développement d’activités de recherche en fonction des priorités institutionnelles et ministérielles. Elle favorise aussi la collaboration avec des partenaires publics et privés nationaux et/ou internationaux. La **liste des collaborations** est décrite dans un document spécifique.

De plus, la Faculté offre une formation à la recherche et la possibilité d’une initiation à la recherche à ses étudiants : des cours d’initiation en prégraduation, des masters de recherche et des programmes de doctorat (en collaboration avec l’Ecole Doctorale des Sciences et Technologies). Ceci est aussi détaillé dans le **document du règlement intérieur et le cursus**.

1. Collaboration internationale

Une structure d’appui aux collaborations internationales existe au sein de l’Université ; une grande collaboration se fait alors avec la faculté, dont le décanat jour un rôle essentiel dans ce domaine. **Les bourses et les échanges d’étudiants ou d’enseignants** sont donc gérées par le doyen, avec approbation du conseil de faculté. D’autre part, les collaborations en recherche sont suggérées par le décanat mais laissées à la discrétion des équipes de recherche de la faculté.

1. FIP Education Initiatives; Pharmacy education Taskforce : A global competency framework. <http://www.fip.org/files/fip/PharmacyEducation/GbCF_v1.pdf> page consultée le 13 avril 2014. [↑](#footnote-ref-1)